



Parcs et promenades

Pyrale du buis

(*Diaphania perspectalis*)

La pyrale du buis est un nouveau parasite vorace venu d'Asie (Chine, Japon, Corée). Elle s'est fortement propagée depuis 2007. Depuis 2014, elle devient problématique à Epalinges.

Les dégâts causés par les chenilles peuvent entraîner la mort des buis. La propagation de la pyrale du buis est marquée par l'absence de prédateur naturel.

Contrairement au feu bactérien, à l'ambrosie ou au capricorne asiatique, il n'est pas obligatoire de signaler ou de lutter contre la présence de la pyrale du buis. Insatiable, elle représente un nouveau défi, notamment dans les jardins privés, les parcs et les cimetières.

La pyrale du buis est une chenille qui, d'avril à octobre, peut anéantir en quelques jours des quantités énormes de buis. C'est pourquoi il faut pratiquer des contrôles réguliers et si besoin des traitements (bio ou pas). Voici quelques explications pour que vous puissiez les reconnaître facilement.

Chenille : elle est reconnaissable à sa tête noire luisante et son corps vert clair, strié longitudinalement de vert foncé.

On notera la présence de verrues noires et de longs poils blancs isolés.



Nymphe : Elle mesure 21 mm de long, de couleur brune. Elle est protégée par un cocon de feuilles et de soie.

Adulte : l'adulte a une envergure moyenne de 36 mm avec un maximum de 44 mm. Les ailes sont blanches et brunes avec des irisations dorées et violacées, ce qui le différencie de toutes les espèces autochtones européennes.

Il existe sous 2 formes : la plus fréquente est blanche et brune avec des reflets violacés. La moins courante est entièrement brune.



Confusions possibles

Il peut évoquer de loin la marginée adulte (*Lomaspilis marginata*),

Moyens de lutte

Il est important de procéder au contrôle régulier des buis de début avril à fin septembre. En cas de faible infestation, les chenilles peuvent être enlevées à la main et jetées avec les ordures ménagères. Lorsque les plantes sont très feuillues, il faut impérativement contrôler l'intérieur du feuillage.

En cas de forte infestation, le recours à des produits phytosanitaires est souvent inévitable. Divers produits peuvent être utilisés. Il faut alors tenir compte des recommandations en matière de protection des plantes, c'est-à-dire des consignes d'application ou des charges relatives au produit (lire l'étiquette et la notice d'emballage) :

Appliquez le traitement uniquement si vous avez décelé la présence de chenilles.

Il n'existe pas de traitement préventif efficace.

Des spécialistes (ex. Paysagiste) peuvent vous aider afin d'éviter tout risque pour l'environnement ou la santé humaine.

Recommandations relatives aux produits phytosanitaires

Delfin (*Bacillus thuringiensis*) est une préparation biologique. Il épargne les abeilles. Il est recommandé pour les jardins privés.

D'autres produits tels que Karate Zeon, Lambda-Cyhalothrin 100 CS, Alanto Garden, Alanto Spray, ou Gesal Calypso agissent également contre les larves plus grandes ; très efficaces, ils sont toutefois plus toxiques que Delfin. Il convient de prendre les précautions adéquates pour protéger les abeilles.

Annexes

Pour plus d'information cliquez sur les liens suivants :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Pyrale_du_buis

[Pyrale du buis](#)

[Produis de traitement biologique](#)

Sources : Wikipédia et le site officiel de Berne

Photos : Wikipédia